



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 24 octobre 2023
AR n° 078-200062248-20231018-lmc1145502-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

BUDGET S-YNCA - Décision modificative (DM 1) 2023

Le 18 octobre 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni Par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 12 octobre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération n° 2023-CSYN- 001 relative au rapport sur les orientations budgétaires 2023 ;

Vu la délibération n° 2023-CSYN- 007 relative au rapport des budgets primitifs 2023 ;

Vu la délibération n° 2023-CSYN-007 relative au rapport sur les budgets supplémentaires 2023 ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le budget de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité syndical ;

Vu le projet de décision modificative 2023 ;

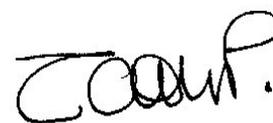
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le budget annexe S-YNCA supplémentaire pour l'exercice 2023 du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

	Mouvements	Total
	réels	général
Fonctionnement	-7 291 093,34	-7 291 093,34
Dépenses	-3 645 546,67	-3 645 546,67
Recettes	-3 645 546,67	-3 645 546,67

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

BUDGET S-YNCA - Décision modificative (DM 1) 2023

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 18

Mme Sonia BRAU, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Djamel NEDJAR, M. Serge QUÉRARD, M. Laurent RICHARD, M. Jean-Marie TÉTART, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 3

M. Pierre Bédier à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Jean-Michel Fourgous à M. Nicolas Dainville, M. Benoit Pouyet à M. Laurent Richard.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	21

Adopté à l'unanimité